

## Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2013

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du CIC s'est tenue le 23 mai 2013. Les actionnaires présents ou représentés totalisaient 34 462 675 actions sur les 37 797 752 actions ayant le droit de vote (soit 91,18 %).

Les résultats des votes des résolutions sont les suivants :

### **I - Partie ordinaire :**

- 1<sup>ère</sup> résolution : **Approbaton des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012**  
Approuvée par 34 462 563 voix POUR  
112 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 2<sup>ème</sup> résolution : **Approbaton des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012**  
Approuvée par 34 462 563 voix POUR  
112 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 3<sup>ème</sup> résolution : **Affectation du résultat**  
Approuvée par 34 462 538 voix POUR  
137 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 4<sup>ème</sup> résolution : **Conventions mentionnées à l'article L 225-38 du Code de commerce**  
Approuvée par 34 462 553 voix POUR  
122 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 5<sup>ème</sup> résolution : **Autorisation donnée au Conseil d'administration d'acheter des actions de la société**  
Approuvée par 34 462 524 voix POUR  
151 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 6<sup>ème</sup> résolution : **Renouvellement du mandat de Monsieur Joseph Arenas**  
Approuvée par 34 462 432 voix POUR  
243 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 7<sup>ème</sup> résolution : **Renouvellement du mandat de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel**  
Approuvée par 34 462 320 voix POUR  
355 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 8<sup>ème</sup> résolution : **Renouvellement du mandat de Monsieur Daniel Leroyer**  
Approuvée par 34 462 432 voix POUR  
243 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 9<sup>ème</sup> résolution : **Nomination d'un membre du Conseil d'administration**  
Approuvée par 34 462 432 voix POUR  
243 voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## **II - Partie extraordinaire :**

- 10<sup>ème</sup> résolution : **Modification de l'article 10 des statuts**  
Approuvée par 34 462 471 voix POUR  
204 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 11<sup>ème</sup> résolution : **Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**  
Approuvée par 34 462 675 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 12<sup>ème</sup> résolution : **Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**  
Approuvée par 34 462 675 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 13<sup>ème</sup> résolution : **Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**  
Approuvée par 34 462 300 voix POUR  
375 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 14<sup>ème</sup> résolution : **Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L411-2, II du code monétaire et financier**  
Approuvée par 34 462 254 voix POUR  
421 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 15<sup>ème</sup> résolution : **Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**  
Approuvée par 34 462 430 voix POUR  
245 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 16<sup>ème</sup> résolution : **Emission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature**  
Approuvée par 34 462 550 voix POUR  
125 voix CONTRE  
0 ABSTENTION
- 17<sup>ème</sup> résolution : **Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription**  
Rejetée par 333 716 voix POUR  
34 128 959 voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## **III - Résolution commune aux parties ordinaire et extraordinaire :**

- 18<sup>ème</sup> résolution : **Pouvoirs**  
Approuvée par 34 462 675 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTION

Il est rappelé qu'en application de la 3<sup>ème</sup> résolution, le dividende a été fixé à 7,50 € par action ; qu'il sera mis en paiement le 31 mai.